



Distr. GENERALE

UNIDO/IDB.1/14

15 octobre 1985

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## Conseil du développement industriel

Première session (deuxième partie)

Vienne, 4-15 novembre 1985

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS  
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION

30 septembre-11 octobre 1985

V.85-32191 2173A

Distr.: 18 octobre 1985

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 6	3
<u>Chapitre</u>		
I. REGLEMENT INTERIEUR Conclusion 1985/1	7	4
II. BAREME DES QUOTES-PARTS DES ETATS MEMBRES Conclusion 1985/2	8	4
III. REGLEMENT FINANCIER Conclusion 1985/3	9	4
IV. FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL Conclusion 1985/4	10	4
V. PROGRAMME ET BUDGET, 1986-1987 Conclusions 1985/5, 1985/6, 1985/7	11 - 18	5
VI. CREATION D'UN FONDS DE ROULEMENT Conclusion 1985/8	19 - 20	12
VII. DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERIEURS DES COMPTES Conclusion 1985/9	21	13
VIII. ORDRE DU JOUR PROVISoire ET DATE DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS Conclusion 1985/10	22	14
IX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION	23	14

Annexes

- I. DECLARATIONS DES DELEGATIONS
- II. DOCUMENTS PRESENTES AU COMITE DES PROGRAMMES  
ET DES BUDGETS A SA PREMIERE SESSION

### Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa première session au siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 30 septembre au 11 octobre 1985. Sur les 27 membres du Comité, les 26 membres ci-après ont participé à la session : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, République démocratique allemande, République du Cameroun, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques. Les 35 Membres suivants de l'ONUDI ont participé à la session : Australie, Autriche, Canada, Chili, Cuba, Egypte, Espagne, Finlande, Hongrie, Iran, République islamique d', Italie, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie. L'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Communauté économique européenne étaient également représentés.

2. Conformément à l'article 21 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. C.A. de Proença Rosa (Brésil) aux fonctions de Président; MM. K. Alam (Bangladesh), A. Thabault (France), G. Hoehne (République démocratique allemande) aux fonctions de Vice-Présidents; et M. C.C. Tawah (Cameroun) aux fonctions de Rapporteur.

3. L'ordre du jour adopté par le Comité pour sa première session est reproduit dans le document UNIDO/PBC.1/1/Rev.1.

4. Le rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa première session est présenté au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

5. Le rapport contient les conclusions auxquelles le Comité est parvenu. Les déclarations de principe faites par quelques délégations ayant souhaité qu'il en soit pris acte sont reflétées à l'annexe I au rapport. L'annexe II contient la liste des documents présentés au Comité à sa présente session.

6. Les conclusions suivantes du Comité appellent des mesures de la part du Conseil :

#### Conclusion

1985/2  
1985/3  
1985/4  
1985/5  
1985/6  
1985/7  
1985/8  
1985/9  
1985/10

#### Objet

Barème des quotes-parts  
Règlement financier  
Fonds de développement industriel  
Budget ordinaire et budget opérationnel  
Directeurs généraux adjoints  
Services de conférence  
Fonds de roulement  
Vérificateurs extérieurs des comptes  
Ordre du jour provisoire et date de la deuxième session du Comité

## I. REGLEMENT INTERIEUR

7. Le 30 septembre, le Comité a examiné le projet de règlement intérieur établi par le Secrétariat (UNIDO/PBC.1/2, annexe I) ainsi qu'un certain nombre de modifications proposées (UNIDO/PBC.1/CRP.2), présentées par M. L. Alcon (Argentine), président du Groupe de travail sur le règlement intérieur.

### Conclusion 1985/1

- a) Le Comité a adopté comme règlement intérieur, pour sa première session seulement, le règlement figurant à l'annexe I du document UNIDO/PBC.1/2, ainsi que les changements énumérés dans le document UNIDO/PBC.1/CRP.2.
- b) Le Comité a demandé au Groupe de travail sur le règlement intérieur de poursuivre l'examen du règlement intérieur provisoire après la clôture de la première session du Comité et de présenter ses propositions au Comité à sa deuxième session.

## II. BAREME DES QUOTES-PARTS DES ETATS MEMBRES

8. Le 30 septembre, le Comité a examiné une note du Secrétariat concernant le barème des quotes-parts pour les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI (UNIDO/PBC.1/5).

### Conclusion 1985/2

Le Comité a recommandé au Conseil de proposer à la Conférence générale d'établir un barème des quotes-parts pour les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour les exercices financiers 1986, 1987 et 1988, barème qui devrait être fondé sur le barème le plus récemment adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies au 1er janvier 1986.

## III. REGLEMENT FINANCIER

9. Le 1er octobre, le Comité a examiné une note du Secrétariat concernant le règlement financier de l'ONUDI (ONUDI/PBC.1/4).

### Conclusion 1985/3

Le Comité a recommandé d'approuver l'application, par le Directeur général, du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies en vigueur au 31 décembre 1985, mutatis mutandis, en attendant l'adoption d'un nouveau règlement financier de l'ONUDI par la Conférence générale.

## IV. FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

10. Le 1er octobre, le Comité a examiné les documents UNIDO/PBC.1/8 et UNIDO/PBC.1/9 concernant le Fonds de développement industriel et la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds.

Conclusion 1985/4

- a) Le Comité a recommandé au Conseil :
- i) D'approuver le programme indicatif pour 1986 et le plan pour 1986-1987 du Fonds du développement industriel tels qu'ils sont présentés dans le document ID/B/333 et Corr.1, à l'exception de la proposition tendant à affecter une somme modeste au titre de l'élément contribution générale du Fonds aux secours en cas de catastrophes; et
  - ii) D'autoriser le Directeur général à approuver les projets qui doivent être financés par le Fonds de développement industriel.
- b) Le Comité a approuvé la convocation en décembre 1985, pendant la Conférence générale de l'ONUDI, d'une conférence pour les annonces de contributions, où toute annonce de contribution faite en novembre au cours de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement pourrait être réitérée. En même temps, le Comité a prié le Directeur général de prendre contact avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'intégration possible du Fonds de développement industriel dans la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et de faire rapport au Conseil à ce sujet au cours de la deuxième partie de sa première session.

## V. PROGRAMME ET BUDGET, 1986-1987

11. Du 1er au 10 octobre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général pour le programme et budget 1986-1987 (UNIDO/PBC.1/6 et Corr. 2 et UNIDO/PBC.1/CRP.4-8). Le Comité était également saisi d'une note du Secrétariat sur le budget opérationnel (UNIDO/PBC.1/10), d'une note du Directeur général concernant la question d'un service des conférences unique pour les organisations des Nations Unies installées au Centre international de Vienne (UNIDO/PBC.1/CRP.1) et d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la même question (A/C.5/40/7), et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la question des services communs à ces organisations (distribué à titre préliminaire en anglais seulement sous la cote UNIDO/PBC.1/CRP.3).

A. Budget ordinaire et budget opérationnel, 1986-1987

12. Le 11 octobre, le Comité a examiné un projet de conclusion concernant le budget ordinaire et le budget opérationnel, 1986-1987 (UNIDO/PBC.1/L.3), présenté par le Président.

13. Il a été procédé à des votes distincts par appel nominal sur : le crédit de 8 600 000 dollars, proposé au titre du budget ordinaire, pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique; le crédit de 2 153 500 dollars proposé, au titre du budget ordinaire, pour le programme des conseillers industriels principaux hors siège; et les propositions concernant le budget ordinaire et le budget opérationnel dans leur ensemble. Conformément à l'article 45 du règlement intérieur provisoire, les décisions du Comité sur ces propositions devaient être prises à la majorité des deux tiers des membres du Comité présents et votants.

14. Par 16 voix contre 5, avec 5 abstentions, le Comité a adopté la recommandation relative au crédit de 8 600 000 dollars proposé pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique au titre du budget ordinaire pour 1986-1987. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Nigéria, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Japon, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Danemark, France, Pays-Bas.

15. Par 18 voix contre 5, avec 3 abstentions, le Comité a adopté la recommandation relative au crédit de 2 153 500 dollars proposé pour le programme des conseillers industriels principaux hors siège au titre du budget ordinaire pour 1986-1987, étant entendu que a) il ne serait créé à titre régulier aucun poste de conseiller industriel hors siège ni poste d'appui en attendant les résultats de l'examen par le Comité des programmes et des budgets du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'évaluation des fonctions et des activités des conseillers industriels hors siège et b) que les conseillers industriels hors siège resteraient attachés aux bureaux des représentants résidents du PNUD. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Nigéria, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Japon, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France.

16. Par 20 voix contre 5, avec 1 abstention, le Comité a adopté les recommandations relatives au programme et au budget proposés pour 1986-1987, figurant dans la conclusion 1985/5 ci-dessus. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, France, Inde, Indonésie, Nigéria, Pays-Bas, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Japon, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d'.

En adoptant la conclusion 1985/5, le Comité a également prié le Directeur général de présenter au Conseil, lors de la deuxième partie de sa première session, les modifications au document UNIDO/PBC.1/6 recommandées par le Comité des programmes et des budgets sous la forme d'une révision des propositions pertinentes concernant l'allocation des ressources aux différents programmes et départements, compte tenu des vues exprimées par les membres du Comité.

Conclusion 1985/5

1. Budget ordinaire

(dollars E.-U.)

Le Comité,

- |    |   |             |
|----|---|-------------|
| a) | A examiné le projet de budget-programme proposé par le Directeur général et publié sous la cote UNIDO/PBC.1/6, dans lequel les crédits prévus pour le budget ordinaire s'élèvent à  | 124 088 000 |
| b) | A noté que le taux de change utilisé dans ces propositions est de 21,30 AS = 1 dollar E.-U.,  |             |
| c) | A apporté à ces propositions des ajustements présentés dans le tableau figurant à la section 3 ci-dessous et s'élevant à  | 8 630 900   |
| d) | A inclu une réduction supplémentaire relative aux dépenses remboursables, d'un montant de   | 21 218 000  |
| e) | A recommandé au Conseil de prévoir pour le budget ordinaire biennal un crédit de  | 94 239 100  |
| f) | A proposé que ces crédits d'un montant net de 94 239 100 dollars E.-U. correspondent aux quotes-parts des Etats Membres réparties conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale et applicable pour les années 1986 et 1987 sous réserve d'ajustements qui deviendraient nécessaires à la suite de consultations avec l'Organisation des Nations Unies au sujet du partage des coûts des services de conférence et des autres services communs et du fait de l'application, au budget-programme, du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU, en vigueur en décembre 1985. |             |

2. Budget opérationnel

Le Comité,

(dollars E.-U.)

- |    |   |            |
|----|---|------------|
| a) | A aussi examiné le projet de budget-programme proposé par le Directeur général et publié sous la cote UNIDO/PBC.1/6, dans lequel les crédits prévus pour le budget opérationnel s'élèvent à | 23 201 800 |
|----|---|------------|

(dollars E.-U.)

- |    |  |            |
|----|--|------------|
| b) | A proposé pour les crédits demandés pour le Bureau de liaison de Genève une augmentation au titre du budget opérationnel d'un montant de | 290 900    |
| c) | A recommandé que le Conseil approuve un budget opérationnel révisé s'élevant à   | 23 492 700 |



3. Evolution du  
projet de budget-programme, 1986-1987

UNIDO/IDB.1/14  
Page 9

(aux taux de 1986-1987)

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Poste de dépense	Propositions du D.G. UNIDO/PBC.1/6 (1)	Ajustements proposés par le CPB (2)	Recommandation du CPB (3) (1-2)	Recettes prévues (4)	Montant net des dépenses proposées (5) (3-4)
Postes permanents	48 155,3	-1 245,9	46 909,4	-5 614,6	41 294,8
Assistance temporaire pour les réunions	4 268,3	-1 627,7	2 640,6		2 640,6
Assistance temporaire générale Honoraires et frais de voyage des consultants	409,6	-2,7	406,9		406,9
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3 152,3	-652,3	2 500,0		2 500,0
Groupes d'experts	890,5	-190,5	700,0		700,0
Professeurs de langue	713,5	-113,5	600,0		600,0
Dépenses communes de personnel	442,4		442,4	-264,1	178,3
Indemnités de représentation	16 385,3	-423,0	15 962,3	-1 917,3	14 045,0
Indemnités de logement	68,4		68,4		68,4
Formation au titre de l'organisation des carrières	46,0		46,0		46,0
Frais de voyage des participants aux réunions	41,0		41,0		41,0
Autres frais de voyage du personnel en mission	130,2		130,2		130,2
Services contractuels	2 920,4	-420,4	2 500,0		2 500,0
Imprimerie et reliure à l'extérieur	141,4	-14,1	127,3		127,3
Autres travaux contractuels d'imprimerie	163,0	-16,3	146,7		146,7
Documents photographiques visuels	10,2		10,2		10,2
Services d'information	53,2	-5,3	47,9		47,9
Acquisition et location de bases de données	8,7	-4,3	4,4		4,4
Autres services spécialisés	136,5		136,5	-7,0	129,5
Vérification extérieure des comptes	25,8		25,8		25,8
Dépenses générales de fonctionnement	132,4		132,4		132,4
Location et entretien de locaux	73,0		73,0		73,0
Eau, gaz, électricité, etc.	7 562,4	-162,4	7 400,0	-5 082,0	2 318,0
Location et entretien de mobilier, matériel, etc.	8 303,9	-203,9	8 100,0	-5 793,0	2 307,0
Communications	1 309,3	-114,7	1 194,6	-361,0	833,6
Dépenses de représentation	3 792,4	-492,4	3 300,0	2 240,0	
Services divers	50,6	-10,1	40,5		40,5
Fournitures et accessoires d'information	234,2	-9,0	225,2	-71,0	154,2
Achat de mobilier et de matériel Matériel pour les services d'information	1 354,0	-257,6	1 096,4	-408,0	688,4
Amélioration des locaux	26,4		26,4		26,4
Coopération technique (IDDA)	1 076,3	-376,3	700,0	-299,0	401,0
Coopération technique (PO)	6,0		6,0	-3,0	3,0
Contribution aux activités administrées en commun	50,0		50,0		50,0
Services communs d'imprimerie et de reproduction	10 000,0	-1 400,0	8 600,0		8 600,0
Services linguistiques communs	5 823,8	-684,7	5 139,1		5 139,1
TOTAL	4 379,3		4 379,3	-198,0	4 181,3
	1 503,8	-203,8	1 300,0		1 300,0
	248,2	-	248,2	-140,0	108,2
<b>TOTAL</b>	<b>124 088,0</b>	<b>-8 630,9</b>	<b>115 457,1</b>	<b>-21 218,0</b>	<b>94 239,1</b>

B. Nombre et répartition géographique des directeurs généraux adjoints

17. Le 11 octobre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion présenté par le Président ainsi qu'une modification proposée (UNIDO/PBC.1/L.4/Rev.1), a adopté la conclusion ci après :

Conclusion 1985/6

- a) Le Comité a réaffirmé le consensus auquel sont parvenues les consultations qui se se déroulées entre Etats en avril et mai 1984 à Vienne, à savoir "qu'il fallait assurer une représentation géographique équitable à tous les niveaux du secrétariat et qu'à cette fin les organes compétents de la nouvelle organisation devraient envisager de doter celle-ci d'un encadrement composé de plusieurs directeurs généraux adjoints" et que chacun d'eux dirigerait un département, mais que chaque département ne serait pas nécessairement dirigé par un directeur général adjoint (A/39/376, par. 3).
- b) Le Comité n'a pas pu parvenir à un consensus concernant le nombre et la répartition géographique des directeurs généraux adjoints.
- c) Le Comité a recommandé au Conseil qu'un crédit destiné à financer les postes de directeurs généraux adjoints soit inscrit au budget ordinaire de l'exercice biennal de 1986-1987. Le Comité a souligné que la recommandation tendant à l'ouverture de ce crédit ne préjuge en rien la décision que prendra le Conseil concernant le nombre et la répartition géographique des directeurs généraux adjoints. En conséquence, le Comité a demandé au Directeur général de consulter les Etats Membres et de présenter ensuite au Conseil, pour examen, des propositions sur la procédure d'établissement des postes de directeurs généraux adjoints ainsi que sur la structure de l'Organisation au niveau du personnel supérieur.

C. Services de conférence

18. Le 11 octobre, le Comité a examiné un projet de conclusion (UNIDO/PBC.1/L.6) présenté par le Président et a adopté la conclusion ci-après :

Conclusion 1985/7

- a) Le Comité a noté avec satisfaction les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le service des conférences unique pour les organismes des Nations Unies au Centre international de Vienne (A/C.5/40/7), dans la note du Directeur général sur le même sujet (UNIDO/PBC.1/CRP.1) et dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (diffusé sous couvert de la note UNIDO/PBC.1/CRP.3), et a pris note de la décision pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarantième session (diffusée sous la cote UNIDO/PBC.1/CRP.7). Le Comité a prié le Directeur général de poursuivre avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique les consultations concernant les services de conférence ainsi que d'autres services communs, et de faire rapport sur le résultat de ces consultations à la Conférence générale lors de la deuxième partie de sa première session;
- b) En attendant la conclusion de ces consultations et l'examen de la question par la Conférence générale, le Comité a recommandé le maintien dans le budget ordinaire de l'ONUDI pour 1986-1987 des crédits demandés dans le projet présenté par le Directeur général.

VI. CREATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

19. Les 1er et 11 octobre le Comité a examiné un document d'information du Secrétariat intitulé "Création d'un fonds de roulement pour l'exercice biennal 1986-1987" (UNIDO/PBC.1/3) ainsi qu'une note d'information du Directeur général (en anglais seulement) concernant l'excédent prévu dans le budget opérationnel à la fin de 1985 (UNIDO/PBC.1/CRP.8).

20. Le 11 octobre, le Comité a examiné un projet de conclusion (UNIDO/PBC.1/L.8) présenté par le Président. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé qu'il soit procédé à un vote par appel nominal. Par 24 voix contre une, le Comité a adopté la conclusion 1985/8 ci-dessous. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, République démocratique allemande, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques

Ont voté contre :

Etats-Unis d'Amérique

Se sont abstenus : Néant

Conclusion 1985/8

- a) Le Comité a recommandé au Conseil :
- i) De proposer à la Conférence générale la création d'un fonds de roulement d'un montant de 6 millions de dollars à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 1986-1987, à financer, autant que possible, par le transfert à l'ONUDI de sa part dans les actifs du fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies et autrement par des avances des Etats Membres dont le montant serait fixé d'après le barème des quotes-parts adopté par la Conférence pour les contributions des Etats Membres au budget ordinaire de l'Organisation et qui seraient portées au crédit des Etats Membres les ayant versées;
  - ii) D'examiner plus avant la manière dont pourrait être utilisé le Fonds de roulement et de recommander à la Conférence à la deuxième partie de sa première session les fins auxquelles devraient être destinées les sommes que le Directeur général serait autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement.
- b) Le Comité a prié le Directeur général,
- i) De mener avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des consultations concernant le transfert à l'ONUDI de sa part dans les actifs du Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies et d'en rendre compte au Conseil, à la deuxième partie de sa première session;
  - ii) De présenter au Conseil des propositions complémentaires concernant les fins auxquelles peuvent être utilisées les sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

VII. DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERIEURS DES COMPTES

21. Les 1er et 11 octobre, le Comité a examiné un document d'information du secrétariat relatif aux recommandations concernant la désignation des vérificateurs extérieurs des comptes. Le 11 octobre, après avoir examiné un projet de conclusion (UNIDO/PBC.1/L.7) présenté par le Président, ainsi qu'une modification proposée, le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 1985/9

- a) Le Comité a recommandé au Conseil de proposer à la Conférence générale de nommer, pour une période de deux ans commençant le 1er juillet 1986, un seul commissaire aux comptes pour l'ONUDI, dont le mandat serait celui qui est spécifié dans le Règlement financier applicable à l'ONUDI. Les frais de voyage et de subsistance afférents aux activités du commissaire aux comptes seraient imputés sur le budget ordinaire de l'ONUDI.
- b) Le Comité a invité en outre tous les Etats Membres désireux d'offrir les services d'un commissaire aux comptes à en informer le Directeur général afin qu'il puisse en faire part au Conseil lors de la deuxième partie de sa première session.

VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DEUXIEME SESSION  
DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

22. Le 11 octobre, après avoir examiné un projet de conclusion (UNIDO/PBC.1/L.6) présenté par le Président ainsi que les modifications proposées, le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 1985/10

- a) Le Comité a décidé que :
- i) En plus de tous les points dont l'examen pourra lui être confié par la Conférence générale et/ou par le Conseil à sa deuxième session ordinaire, l'ordre du jour provisoire de cette session inclura les points suivants :
    - Règlement intérieur du Comité;
    - Présentation matérielle du budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989;
    - Règlement financier;
    - Rapport du Directeur général concernant la situation financière de l'ONUDI;
  - ii) Sa deuxième session ordinaire se tiendra au moins trois mois avant la deuxième session ordinaire du Conseil;
  - iii) La durée de sa deuxième session ordinaire sera de cinq jours ouvrables;
- b) Le Comité a recommandé que, afin d'éviter tout chevauchement avec les réunions d'autres organisations, les dates des réunions des organes directeurs de l'ONUDI, soient fixées après d'étroites consultations avec l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

IX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION

23. Le 11 octobre, le Comité a adopté la présentation et les parties du rapport de sa première session figurant dans le document UNIDO/PBC.1/L.1, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en mettre au point le texte.

Annexe I

DECLARATIONS DES DELEGATIONS

1. Figurent dans la présente annexe seulement les déclarations de principe que certaines délégations ont faites au cours de la première session du Comité des programmes et des budgets et dont elles ont demandé l'inclusion dans le rapport.

Barème des quotes-parts des Etats Membres (cf. chap. II)

2. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a formulé des objections en ce qui concerne le barème des quotes-parts figurant dans la note du Secrétariat et fondées sur une proposition présentée à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies mais pas encore adoptée par celle-ci; en outre, cette délégation ne pouvait accepter les critères sur lesquels ce barème était fondé.

3. La délégation bulgare a déclaré qu'elle acceptait la conclusion 1985/2, étant entendu que le barème des quotes-parts à appliquer par l'ONUDI pour 1986 et 1987 serait celui qu'appliquerait l'Organisation des Nations Unies pour les mêmes années.

Programme et budget, 1986-1987 (cf. chap. V)

4. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, parlant au nom du Groupe D, a reconnu l'importance de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Elle a toutefois fait observer que l'inclusion d'un montant de 8 600 000 dollars dans le budget ordinaire de l'ONUDI pour le financement des activités de la Décennie constituait une violation de l'Acte constitutif de l'ONUDI, notamment des paragraphes 3 et 4 de l'article 13, où il est prévu que ces activités doivent être financées par le budget opérationnel, et de la Section B de l'annexe II, où il était précisé que le budget ordinaire pourrait financer les activités d'assistance technique et autres activités connexes "à concurrence de 6 % du total du budget ordinaire". La même remarque valait pour l'inclusion dans le budget ordinaire d'un montant de 2 153 000 dollars pour le financement des services des conseillers industriels hors siège. Le montant de 10 753 000 dollars représentait à peu près le double de ce chiffre de 6 %, soit environ 12 % du budget total, et son inclusion dans le budget ordinaire était une violation grave de l'Acte constitutif. En conséquence, les délégations du Groupe D au Comité ne pouvaient approuver l'inclusion desdits montants dans le budget ordinaire.

5. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a exprimé son appui aux objectifs de l'IDDA et rappelé que l'assistance au développement et à d'autres fins apportée par son pays à l'Afrique se chiffrait en milliards de dollars. Au cours de la session du Comité, elle s'était maintes fois déclarée opposée au financement de l'IDDA par le budget ordinaire. Le fait de prévoir le financement de la Décennie en sus du plafond de 6 % fixé pour l'assistance technique soulevait de graves doutes quant à la constitutionnalité de ce financement et créait un précédent absolument inacceptable d'écart par rapport à une disposition clef de l'Acte constitutif. La délégation des Etats-Unis a également déclaré que son pays avait constamment été opposé au financement des postes de conseillers hors siège par le budget ordinaire, dans lequel le

Comité envisageait cependant d'inclure un montant de 2,1 millions de dollars pour neuf de ces postes. Elle considérait que la source normale de financement pour les postes de conseillers industriels hors siège était constituée par les contributions volontaires, et elle formulait des objections, pour des raisons constitutionnelles et juridiques, à ce que ce financement échappe à l'application du plafond de 6 % fixé dans la section B de l'annexe II de l'Acte constitutif. En ce qui concerne l'ensemble du budget, la délégation des Etats-Unis appréciait à leur juste valeur les efforts consacrés à son établissement, mais estimait que les partisans de la croissance zéro n'avaient pas suffisamment appuyé ce principe et que certains d'entre eux s'étaient montrés désireux de remettre à plus tard le réaménagement de priorités qui aurait dû être effectué au présent stade. Certes, des progrès avaient été réalisés dans le sens d'une sérieuse réforme budgétaire de l'Organisation, mais les résultats en étaient décevants et la délégation des Etats-Unis se voyait contrainte de voter contre le budget proposé. Elle continuerait d'exhorter l'ONUDI à prendre les mesures qui s'imposaient en matière d'économies et d'efficacité de la gestion.

6. La délégation japonaise a déclaré que son gouvernement se rendait bien compte des graves difficultés pesant sur les pays du continent africain, auxquels il avait fourni une importante assistance par les filières multilatérales et bilatérales appropriées, mais que le fait de prévoir des dépenses opérationnelles en sus du plafond de 6 % était contraire à l'Acte constitutif de l'ONUDI. Le Japon était donc opposé à l'inclusion de l'IDDA dans le budget ordinaire comme il était proposé dans le programme et budget pour 1986-1987. Il en allait de même pour le programme des conseillers industriels hors siège. En conséquence, le Japon ne pouvait non plus appuyer l'ensemble du programme et budget proposé.

7. La délégation belge, parlant au nom des Etats Membres de la Communauté européenne membres du Comité, a souligné la très haute priorité accordée par ceux-ci au développement de l'Afrique, particulièrement dans le domaine de l'industrie. Il n'était guère besoin, à cet égard, de rappeler la coopération multilatérale de la Communauté, consacrée dans les Accords de Lomé, et les diverses activités d'assistance menées tant par la Communauté que par ses Etats Membres. Les besoins pressants du continent africain continueraient à bénéficier d'une attention hautement prioritaire. Les membres de la Communauté européenne n'avaient cependant pas été en mesure d'appuyer sans réserve l'inscription des crédits proposés pour l'IDDA au budget ordinaire de l'ONUDI. Ils restaient d'avis que, pour des raisons constitutionnelles, les activités d'assistance technique devaient être financées par des contributions volontaires. Bien que ne s'opposant pas, en l'occurrence, à l'inclusion proposée, les Etats Membres de la Communauté estimaient que cette mesure devait avoir un caractère tout à fait exceptionnel et ne saurait donc constituer un précédent. Ils attachaient également une grande importance à une évaluation des programmes et des projets dans le cadre de la Décennie ainsi qu'à une étroite coordination avec d'autres institutions intéressées afin d'en maximiser l'impact dans l'intérêt des pays africains bénéficiaires. Ils souhaiteraient, en conséquence, que le Directeur général présente un rapport sur la mise en oeuvre et les résultats d'une telle action. En ce qui concerne les conseillers industriels hors siège, les Etats Membres de la Communauté européenne membres du Comité ne s'opposaient pas à la décision relative au financement des postes de conseillers au titre du budget-programme pour 1986-1987, mais ils continuaient à considérer ces postes comme relevant, par nature, de l'assistance technique et demeuraient fidèles au principe de leur financement par des contributions volontaires. L'inclusion d'une partie

des crédits correspondants dans le budget ordinaire devait donc être interprétée comme une solution exceptionnelle et temporaire. Les Etats Membres de la Communauté souhaitaient également rappeler la nécessité de soumettre le programme des conseillers industriels à une évaluation approfondie, assortie de suggestions concrètes, afin d'en améliorer le fonctionnement aux fins d'une plus grande efficacité.

8. La délégation de la République fédérale d'Allemagne a précisé qu'elle s'abstenait de prendre part au vote sur la recommandation touchant le montant total du budget parce qu'elle ne retrouvait pas dans la proposition du Président toutes les préoccupations qu'elle avait exprimées pendant la session et parce qu'elle ne pouvait préjuger des décisions de son Parlement à cet égard. Son abstention ne devait cependant pas être interprétée comme l'expression d'un mécontentement général devant les travaux du Comité sur ce point. La délégation de la République fédérale d'Allemagne estimait au contraire que toutes les parties avaient fait un effort louable et réel afin de trouver une base commune pour les travaux futurs de la nouvelle ONUDI, et elle prenait l'engagement de continuer à coopérer pour assurer un bon départ à la nouvelle Organisation. En ce qui concerne les programmes de l'IDDA et des conseillers industriels hors siège, elle appuyait les déclarations faites par la délégation belge au nom des Etats Membres de la Communauté européenne.

9. La délégation française a déclaré qu'elle voterait en faveur du projet de budget soumis au Comité, malgré un certain caractère d'incertitude attaché au chiffre de croissance globale de 0,8 %, ne serait-ce que parce que le calcul en reposait sur des ressources demandées par le Secrétaire général mais non encore accordées. Elle demeurait en faveur de la stabilité budgétaire et, devant les efforts accomplis en ce sens, avait en fin de compte décidé d'approuver le projet de conclusion. Elle reconnaissait en effet que la transformation de l'Organisation pourrait entraîner des dépenses nouvelles eu égard à l'autonomie de gestion impliquée par son nouveau statut. La délégation française appuyait la déclaration faite par la délégation belge au nom des Etats Membres de la Communauté européenne, notamment en ce qui concerne l'IDDA et les conseillers industriels hors siège.

10. La délégation des Pays-Bas a dit que son gouvernement était partisan de la croissance zéro mais qu'elle voterait en faveur du projet de programme et de budget soumis au Comité car une certaine croissance lui paraissait inhérente au processus de transformation en institution spécialisée. En ce qui concerne l'allocation de fonds à l'IDDA et aux postes de conseillers hors siège dans le budget ordinaire de l'ONUDI, elle appuyait les déclarations faites par la délégation belge au nom des Etats Membres de la Communauté européenne.

11. La délégation suisse a fait observer que si l'on acceptait les propositions visant à supprimer les postes nouveaux prévus pour la vérification intérieure des comptes, les services financiers et les services juridiques, il faudrait que ces fonctions essentielles soient assurées grâce au redéploiement du personnel et que des propositions en ce sens soient soumises au Conseil.

12. La délégation indienne a exprimé la ferme conviction que le budget de l'ONUDI devait découler de son programme de travail, lequel devait être fondé sur le mandat de l'Organisation et sur les décisions antérieures de ses organes directeurs. La formule de la croissance zéro, préconisée par nombre



de délégations, ne tenait pas compte de ce principe fondamental, aussi la délégation indienne, tout en appuyant les propositions budgétaires issues des négociations, n'était-elle pas convaincue que ces propositions répondaient à tous les besoins actuels de l'ONUDI. La délégation indienne réaffirmait son appui à l'"accord Fleischhauer" (A/39/376) en tant que décision politique concernant seulement les postes de directeurs généraux adjoints et ne pouvant s'appliquer à d'autres niveaux de Secrétariat. On ne saurait non plus "enterrer" la question pour des raisons financières ou budgétaires, surtout en présence d'allocations financières ne faisant apparaître aucune augmentation notable par rapport aux projections établies par le Secrétaire général. La restructuration du Secrétariat était une affaire d'efficacité fonctionnelle et de rentabilité, et ne devait, comme telle, influencer sur aucune décision concernant le nombre et la répartition géographique des postes de directeurs généraux adjoints. Les programmes de l'IDDA et des conseillers industriels hors siège répondaient aux besoins urgents des pays en développement, et il fallait trouver un moyen pragmatique permettant à l'ONUDI de poursuivre ces programmes sans rupture ou réduction.

13. La délégation argentine, parlant au nom des pays du Groupe des 77, a déclaré que ces pays voteraient en faveur du budget tel qu'il a été soumis, en espérant que le budget-programme serait maintenu et que les activités opérationnelles ne subiraient aucune altération lors de l'adoption finale du document par le Conseil du développement industriel. Les pays du Groupe des 77 ont réaffirmé la position du Groupe selon laquelle l'Organisation devrait avoir pour caractéristique un haut niveau d'efficacité et disposer des fonds nécessaires pour pouvoir s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

14. La délégation chinoise a dit qu'elle marquait son accord sur la conclusion concernant le programme et le budget 1986-1987, présenté par le Président, et elle a exprimé l'espoir que les ajustements recommandés dans ladite conclusion ne compromettraient pas le déroulement normal des travaux opérationnels de la nouvelle ONUDI. Elle a réaffirmé son soutien aux programmes de l'IDDA et des conseillers industriels hors siège, et exprimé l'espoir que ces deux importants programmes bénéficieraient de crédits suffisants, en particulier grâce à de généreuses contributions des pays développés. Elle espérait également voir le Secrétariat de la nouvelle ONUDI devenir un organe rationalisé et très efficace, oeuvrant avec acharnement pour faciliter l'industrialisation des pays en développement et promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'industrie. Le principe de la répartition géographique équitable devrait être appliqué globalement à la répartition des postes supérieurs au Secrétariat de l'ONUDI. On devait tenir dûment compte de la nécessité d'assurer la représentation du Groupe des 77, du Groupe B et du Groupe D, mais il ne fallait pas négliger les obligations qu'avait à l'égard de l'Organisation l'Etat Membre comptant un milliard d'habitants qui n'appartenait à aucun de ces groupes.

15. La délégation nigériane, parlant au nom du Groupe africain, a exprimé sa gratitude devant le résultat positif des négociations et sa satisfaction devant le travail considérable accompli par le Président, le Directeur général et le Secrétariat. Elle a remercié très chaleureusement les délégations n'appartenant pas au Groupe des 77 qui avaient voté en faveur de l'allocation de crédits proposée pour la mise en oeuvre de l'IDDA. La délégation nigériane a également exprimé sa gratitude aux membres de la Communauté européenne pour

leurs déclarations et leur appui, et dit qu'elle comprenait la position de ceux qui avaient voté contre l'allocation en question. Elle a lancé un appel à tous pour leur demander de se joindre aux efforts déployés, afin que la mise en oeuvre du programme de l'IDDA soit couronné de succès et réponde à toutes les aspirations.

Annexe II

DOCUMENTS PRESENTES AU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS  
A SA PREMIERE SESSION

- UNIDO/PBC.1/Rev.1  
Ordre du jour  
UNIDO/PBC.1/1/Add.1  
Ordre du jour provisoire annoté  
UNIDO/PBC.1/2  
Projet de règlement intérieur provisoire du Comité des programmes et des budgets  
UNIDO/PBC.1/3  
Création d'un fonds de roulement : fonds de roulement pour l'exercice biennal 1986-1987  
UNIDO/PBC.1/4  
Règlement financier : règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
UNIDO/PBC.1/5  
Barème des quotes-parts des Etats Membres : barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
UNIDO/PBC.1/6 et Corr.2  
Programme et budget, 1986-1987 : propositions du Directeur général  
UNIDO/PBC.1/7  
Recommandations concernant la désignation de vérificateurs extérieurs des comptes  
UNIDO/PBC.1/8  
Fonds de développement industriel  
UNIDO/PBC.1/9  
Fonds de développement industriel : Conférence pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel  
UNIDO/PBC.1/10  
Programme et budget, 1986-1987 : budget opérationnel

\* \* \* \* \*

- UNIDO/PBC.1/L.1  
Projet de rapport  
UNIDO/PBC.1/L.2  
Programme et budget, 1986-1987. Projet de conclusion présenté par le Président

- UNIDO/PBC.1/L.3 Programme et budget, 1986-1987. Projet de conclusion présenté par le Président
- UNIDO/PBC.1/L.4/Rev.1 Programme et budget, 1986-1987 : nombre et répartition des directeurs généraux adjoints. Projet de conclusion présenté par le Président
- UNIDO/PBC.1/L.5 Programme et budget, 1986-1987 : Services de conférence. Projet de conclusion présenté par le Président
- UNIDO/PBC.1/L.6 Orare du jour provisoire et date de la deuxième session du Comité. Projet de conclusion présenté par le Président
- UNIDO/PBC.1/L.7 Recommandations concernant la désignation des vérificateurs extérieurs des comptes. Projet de conclusion présenté par le Président
- UNIDO/PBC.1/L.8 Création d'un fonds de roulement. Projet de conclusion présenté par le Président
- \* \* \* \* \*
- UNIDO/PBC.1/CRP.1 Programme et budget, 1986-1987 : Service des conférences unique pour les organismes des Nations Unies au Centre international de Vienne
- UNIDO/PBC.1/CRP.2 Projet de règlement intérieur du Comité des programmes et des budgets (UNIDO/PBC.1/2, annexe 1) : modifications convenues au sein du Groupe de travail à composition non limitée
- UNIDO/PBC.1/CRP.3 Programme and budget, 1986-1987: Common services of United Nations organizations at the Vienna International Centre
- UNIDO/PBC.1/CRP.4 Programme and budget, 1986-1987
- UNIDO/PBC.1/CRP.5 Programme et budget, 1986-1987 : nombre et répartition géographique des postes de directeurs généraux adjoints
- UNIDO/PBC.1/CRP.6 Programme and budget, 1986-1987
- UNIDO/PBC.1/CRP.7 Programme et budget, 1986-1987
- UNIDO/PBC.1/CRP.8 Programme and budget, 1986-1987: opérationnel budget
- \* \* \* \* \*
- UNIDO/PBC.1/INF/1 Renseignements préliminaires à l'intention des participants
- UNIDO/PBC.1/INF.2/Rev.1 Liste des participants
- \* \* \* \* \*
- A/C.5/40/7 Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 : Service des conférences unique pour les organismes des Nations Unies au Centre international de Vienne : Rapport du Secrétaire général